

La Fondation Fransaskoise

États Financiers

le 31 août 2015



Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

LA FONDATION FRANSASKOISE

LE 31 AOÛT 2015

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des activités financières	3
État de l'évolution des ressources	4
État des flux de trésorerie	5
État des ressources	6
Notes afférentes aux états financiers	8

Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

207 - 2121 Airport Drive
Saskatoon, SK S7L 6W5
306.653.5100 Fax-306.653.5141
www.hth-accountants.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de:
La Fondation Fransaskoise

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation Fransaskoise, qui comprennent l'état des ressources au 31 août 2015, et les états des activités financières, de l'évolution des ressources et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Fondation Fransaskoise tire une part importante de ses produits de dons, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de dons, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation Fransaskoise au 31 août 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

le 28 octobre, 2015
Saskatoon (Saskatchewan)



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
RECETTES		
Campagne de financement	168 762 \$	184 305 \$
Commanditaires	10 825	-
Devise étrangère	92 862	20 966
Revenus (pertes) sur placements (Note 2)	<u>(13 286)</u>	<u>124 199</u>
	<u>259 163</u>	<u>329 470</u>
DÉPENSES		
Prélèvements de fonds		
Affranchissement	565	606
Cotisations et abonnement	828	828
Honoraires	97	-
Papeterie et impression	1 048	806
Publicité et promotion	-	1 511
Repas	816	568
Téléphone, télécopieur et internet	<u>51</u>	<u>115</u>
	<u>3 405</u>	<u>4 434</u>
Administration		
Frais bancaires	933	935
Frais de placements	20 129	17 887
Frais de réunions	68	321
Hébergement sécurisé	492	492
Publiccourriel	277	277
Vérification	<u>7 504</u>	<u>8 175</u>
	<u>29 403</u>	<u>28 087</u>
Distributions		
Bourses - Assemblée communautaire fransaskoise	-	819
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	2 200	2 000
Bourses - Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	-	2 456
Bourses - Fonds Gaudet	1 600	1 800
Bourses - Fonds général	19 200	15 665
Bourses - Fonds LeBlanc	-	2 456
Subventions - Fonds de l'Eau Vive	40 000	-
Subventions - Fonds général	25 000	17 675
Subventions - Fonds du Village Urbain de Saskatoon	<u>6 356</u>	<u>49 990</u>
	<u>94 356</u>	<u>92 861</u>
	<u>127 164</u>	<u>125 382</u>
AUGMENTATION DES RESSOURCES	<u>131 999</u> \$	<u>204 088</u> \$

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	Ressources au début de l'exercice	Transferts	Augmentation (diminution) des ressources	Ressources à la fin de l'exercice
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	191 602 \$	-	28 997 \$	220 599 \$
Fonds Abbé Raymond Carignan	11 388	-	1 515	12 903
Fonds Collège Mathieu	-	30 651	1 798	32 449
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise - Jeux du Canada	14 652	(14 652)	-	-
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	41 614	14 652	5 791	62 057
Fonds de l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg	-	27 991	2 082	30 073
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	47 859	-	2 088	49 947
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	192 225	-	8 346	200 571
Fonds de l'Eau Vive (Note 3)	-	64 044	16 976	81 020
Fonds des aîné.e.s fransaskois	-	13 353	2 209	15 562
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	29 293	-	13 928	43 221
Fonds du Village Urbain de Saskatoon	66 292	-	22 982	89 274
Fonds École canadienne-française	12 665	-	1 184	13 849
Fonds École Monseigneur de Laval	18 401	-	2 955	21 356
Fonds Gaudet	19 179	-	(483)	18 696
Fonds général (Note 4)	229 717	(1 000)	(1 026)	227 691
Fonds LeBlanc	67 314	-	3 717	71 031
Fonds Maillard (Note 5)	27 991	(27 991)	-	-
Fonds Marcel Moor (Note 5)	64 044	(64 044)	-	-
Fonds Mercure (Note 5)	13 353	(13 353)	-	-
Fonds Monseigneur Mathieu (Note 5)	30 651	(30 651)	-	-
Fonds Raymond Marcotte	31 819	-	1 760	33 579
Fonds Ribambelle	11 270	-	480	11 750
Fonds Suzette Boutin-Fafard	-	1 000	13 895	14 895
Fonds Vézina	37 395	-	2 805	40 200
	<u>1 158 724</u> \$	<u>-</u>	<u>131 999</u> \$	<u>1 290 723</u> \$

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:		
FONCTIONNEMENT		
Augmentation des ressources	131 999 \$	204 088 \$
Différences nettes de fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(2)	(144)
Intérêts courus	(1 469)	236
Comptes à payer	-	(30)
Bourses à payer	<u>(847)</u>	<u>10 447</u>
	129 681	214 597
INVESTISSEMENT		
Augmentation des investissements	<u>(115 045)</u>	<u>(205 157)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	14 636	9 440
ENCAISSE, au début de l'exercice	<u>55 815</u>	<u>46 375</u>
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u><u>70 451</u></u> \$	<u><u>55 815</u></u> \$

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DES RESSOURCES

AU 31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	70 451 \$	55 815 \$
Comptes à recevoir	763	761
Intérêts courus	<u>4 564</u>	<u>3 096</u>
	75 778	59 672
INVESTISSEMENTS (Note 7)	<u>1 231 544</u>	<u>1 116 499</u>
	<u><u>1 307 322</u></u> \$	<u><u>1 176 171</u></u> \$

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE

ÉTAT DES RESSOURCES

AU 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
PASSIF ET RESSOURCES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer	6 999 \$	7 000 \$
Bourses à payer	<u>9 600</u>	<u>10 447</u>
	<u>16 599</u>	<u>17 447</u>
SOLDE DES FONDS		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	220 599	191 602
Fonds Abbé Raymond Carignan	12 903	11 388
Fonds Collège Mathieu	32 449	-
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise - Jeux du Canada	-	14 652
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	62 057	41 614
Fonds de l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg	30 073	-
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	49 947	47 859
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	200 571	192 225
Fonds de l'Eau Vive (Note 3)	81 020	-
Fonds des aîné.e.s fransaskois	15 562	-
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	43 221	29 293
Fonds du Village Urbain de Saskatoon	89 274	66 292
Fonds École canadienne-française	13 849	12 665
Fonds École Monseigneur de Laval	21 356	18 401
Fonds Gaudet	18 696	19 179
Fonds général (Note 4)	227 691	229 717
Fonds LeBlanc	71 031	67 314
Fonds Maillard (Note 5)	-	27 991
Fonds Marcel Moor (Note 5)	-	64 044
Fonds Mercure (Note 5)	-	13 353
Fonds Monseigneur Mathieu (Note 5)	-	30 651
Fonds Raymond Marcotte	33 579	31 819
Fonds Ribambelle	11 750	11 270
Fonds Suzette Boutin-Fafard	14 895	-
Fonds Vézina	<u>40 200</u>	<u>37 395</u>
	<u>1 290 723</u>	<u>1 158 724</u>
	<u><u>1 307 322</u></u> \$	<u><u>1 176 171</u></u> \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

 Administrateur
 Administrateur

(voir notes afférentes)

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2015

La fondation est incorporée par loi d'intérêt privé sanctionnée sous le nom La Fondation Fransaskoise. Cette loi mettait fin à la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan, précurseur de La Fondation Fransaskoise et rendit possible la fusion avec le fonds fransaskois de l'Association culturelle franco Canadienne. La fusion a eu lieu le 1 septembre 1998. La fondation issue de la fusion est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et détient le même numéro d'enregistrement que détenait auparavant la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan.

Selon 5(2) de la loi de 1998 sur La Fondation Fransaskoise, "Le capital de la fondation peut servir à la réalisation de ses objets et de ses buts, mais ne peut jamais être réduit à moins de 800 000\$."

Le mandat de la fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

I. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprennent les politiques suivantes:

Constatation des produits

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés, ainsi que les apports non affectés, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations ne sont pas capitalisées. Quand une immobilisation est achetée, elle est comptabilisée comme dépense.

Instruments financiers

Le chapitre 3856 du Manuel de l'ICCA établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Il exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, soient comptabilisés à l'état des ressources lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Selon cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf pour certaines opérations entre apparentés. Dans les périodes subséquentes, la mesure dépend du type d'instrument financier.

Les investissements en instruments de capitaux propres, sauf ceux cotés sur un marché actif, sont évalués au coût diminué de toute réduction pour dépréciation. Investissements cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées en résultat net dans la période encourue.

Opérations en devises

La fondation utilise la méthode temporelle pour les opérations en devises. Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les éléments monétaires, sont convertis aux dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'état des ressources. Les biens et les obligations non monétaires sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils ont été constatés.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2015

2. REVENUS (PERTES) SUR PLACEMENTS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Amortissement des primes d'obligations	274 \$	41 \$
(Diminution) augmentation de la valeur du marché	(59 852)	68 048
Dividendes	13 917	12 646
Gain sur ventes de placements	18 675	31 500
Intérêts	<u>13 700</u>	<u>11 964</u>
	<u>(13 286) \$</u>	<u>124 199 \$</u>

3. FONDS DE L'EAU VIVE

Une somme de 50 000\$ est désignée comme garantie de la marge de crédit de la Coopérative des Publications Fransaskoises Ltée avec Affinity Credit Union.

4. FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général inclus, mais n'est pas limité à, certains fonds qui n'ont pas rejoins une somme de 10 000\$ de dons:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fonds association fransaskoise de Zenon Park	4 355 \$	1 720 \$
Fonds de la Revue historique	323	-
Fonds Développement économique communautaire CCS	8 950	-
Fonds du patrimoine culturel et historique Fransaskois	625	-
Fonds général	204 659	220 887
Fonds solidarité éducation fransaskoise	4 132	3 618
Fonds Xavier Gareau	<u>4 647</u>	<u>3 492</u>
	<u>227 691 \$</u>	<u>229 717 \$</u>

5. MODIFICATIONS AUX NOMS DES FONDS

Les noms des fonds ci-dessous ont été modifiés comme suit:

- a) Fonds Maillard est devenu Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg
- b) Fonds Marcel Moor est devenu Fonds de l'Eau Vive
- c) Fonds Mercure est devenu Fonds des aîné.e.s fransaskois
- d) Fonds Monseigneur Mathieu est devenu Fonds Collège Mathieu

6. IMPÔTS SUR LE REVENU

La fondation est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2015

7. INVESTISSEMENTS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Les actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût d'acquisition de 622 139\$; 2014 - 519 852\$)	763 814 \$	686 828 \$
Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (coût d'acquisition de 471 336\$; 2014 - 433 551\$)	<u>467 730</u>	<u>429 671</u>
	<u>1 231 544</u> \$	<u>1 116 499</u> \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir, les investissements, les comptes à payer et les bourses à payer. À moins d'indications contraires, la direction est d'avis que la société n'est pas exposé à des risques d'intérêt, de change et de crédit provenant de ces instruments financiers.

L'encaisse, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les bourses à payer se rapprochent de leurs justes valeurs à l'état des ressources. En raison du caractère à court terme de ces instruments, sauf les investissements, les justes valeurs se rapprochent de leurs valeurs comptables. Les investissements sont bien diversifiés afin de réduire les risques associés avec des investissements cotés sur un marché actif. Quelques investissements sont des investissements étrangers qui portent le risque de change.